

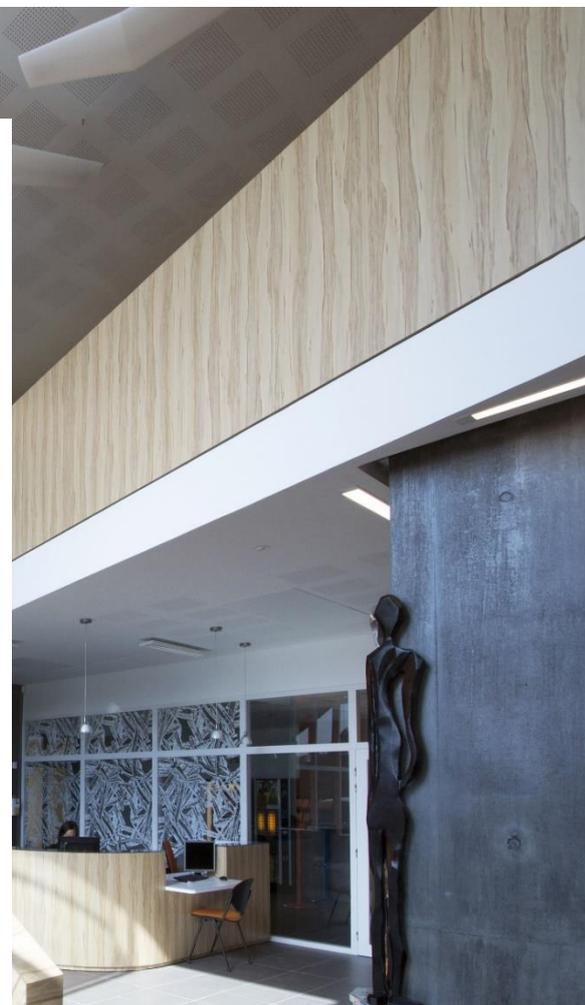
---

**RAPPORT DE JURY**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE**  
**ACCES PAR AVANCEMENT**  
**SESSION 2020**



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CALVADOS**

**Tel : 02.31.15.50.20**





La session 2020 de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (par avancement de grade) a été ouverte dans le département du Calvados, en collaboration avec les centres de gestion de la Manche et de l'Orne, par arrêté 2020/033 en date du 23 janvier 2020 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados.

Au regard du contexte lié à l'épidémie COVID19, et comme suite à l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus, la période initiale de retrait des dossiers fixée du **24 mars au 15 avril 2020 inclus** a été **allongée jusqu'au 27 mai 2020 inclus** et la date de clôture initialement annoncée le **23 avril 2020, repoussée au 04 juin 2020** par arrêté n°2020/076 du 09 avril 2020.

69 candidats se sont inscrits. 60 ont été admis à concourir.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 24 septembre 2020 au Centre des Congrès de Caen. 51 candidats s'y sont présentés.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués les 24 et 25 novembre 2020 dans les locaux du CDG 14 pour l'épreuve orale d'admission.

## Le jury

Composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP B et un représentant du CNFPT.

Ainsi, le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE par avancement a été désigné comme suit :

Josiane MALLET-DUCLOS	Maire-adjointe de Mondeville – Présidente
Dominique ROSE	Maire de Laize-Clinchamps - Suppléant
Edouard BOUTET	Personnalité qualifiée – Rédacteur ppl 1cl - COLLEVILLE MONTGOMERY
Delphine MALINE	Personnalité qualifiée – Attaché territorial – Conseil Départemental
Stéphane SOCHON	Fonctionnaire – membre CAP B
Marie-Agnès AUMONT	Personnalité qualifiée – représentant le CNFPT - Département de la Manche

Sont désignés pour exercer aux côtés du jury les fonctions de correcteurs et d'examineurs les personnes dont les noms suivent :

Dominique DUDEMAINE  
Annie LACERES  
Anne-Charlotte RABOTEAU  
Olivier LE BOT

## Les conditions d'admission à concourir

Cet examen professionnel est ouvert aux rédacteurs ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 en vigueur, les candidats sont autorisés à subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. Par conséquent, les conditions d'ancienneté sont à remplir au 31 décembre 2021.

Les candidats doivent également justifier être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions.

## Élaboration du sujet

Le sujet a été conçu dans le cadre de la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG).

## L'admissibilité

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée trois heures ; coefficient 1).

## Le sujet

Rédacteur principal territorial de 1<sup>e</sup> classe, vous êtes responsable du service à la population d'AdmiVille, commune de 6 500 habitants en secteur rural et comptant 85 agents. Elle est la commune la plus peuplée d'une intercommunalité regroupant 18 communes et 60 000 habitants.

La commune dispose d'un centre communal d'action sociale et d'un tissu associatif dynamique. L'exécutif nouvellement installé souhaite moderniser ses relations à l'usager et contribuer aux objectifs du « Programme Action Publique 2022 ». Les élus souhaitent déployer une stratégie d'inclusion numérique pour accompagner les publics dans cette transformation de l'action publique.

Dans un premier temps, la Directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux de la dématérialisation des démarches administratives.

**/ 10 points**

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir des propositions opérationnelles permettant de mettre en œuvre l'accompagnement des publics dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**/ 10 points**

## Les correcteurs ont remarqué

Le sujet est d'actualité. La première partie du rapport est traitée assez facilement et dans la forme attendue. Concernant la partie « propositions opérationnelles », certains candidats ont eu des difficultés à gérer leur temps et à faire des propositions mais surtout à les argumenter. Les correcteurs ont parfois constaté une faiblesse concernant la grammaire et l'orthographe.

Moyenne	Note + élevée	Note - élevée
10.50	16.00	06.00

Considérant l'article 6 du Décret n° 2012-941 du 1<sup>er</sup> août 2012, « Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 05 sur 20 à l'épreuve écrite ».

## L'admission

50 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission. 50 s'y sont présentés.

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Moyenne	Note + élevée	Note - élevée
<b>11.18</b>	<b>18.00</b>	<b>04.00</b>

### Remarques du Jury

La présentation du candidat est en général bien préparée et se déroule dans le respect du temps imparti. Une minorité des candidats n'a toutefois pas assez travaillé son exposé.

Les connaissances territoriales sont insuffisantes pour ce grade. De manière surprenante, certains profils manquent de curiosité. Le niveau de certains candidats équivalait plutôt à un niveau de catégorie C (présentation scolaire, énumération des réponses, pas ou peu d'argumentation).

Les membres de jury ont constaté que peu de candidats ont une posture d'encadrant ou se projettent en tant que futur manager.

De manière générale, beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à prendre de la hauteur par rapport à leur futur professionnel. Ils peinent à se projeter quant à l'évolution de leurs missions. En effet, certains viennent chercher une « reconnaissance » de leur travail et de leurs missions actuelles.

Le seuil retenu par le jury a été fixé à 20 points sur 40, soit 34 candidats admis à cet examen.

## Quelques données chiffrées

### Le profil des candidats

#### Répartition hommes/femmes

53 femmes et 7 hommes ont été admis à concourir.

29 femmes et 5 hommes ont été admis.

#### Origines géographiques

	<b>14</b>	<b>GRAND OUEST HORS 14</b>	<b>HORS GRAND OUEST</b>
ADMIS A CONCOURIR	30	29	1
ADMIS	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>1</b>

4 Centres de gestion organisateurs pour le Grand Ouest de la France.

### Les tranches d'âges

	<b>Admis à concourir</b>	<b>Admis</b>
30 à 39 ans	12	9
40 à 49 ans	34	22
50 ans et plus	14	3

### Les diplômes des candidats

	<b>Admis à concourir</b>	<b>Admis</b>
Niveau 1 (Maîtrise)	9	7
Niveau 2 (Licence)	9	4
Niveau 3 (BTS, DEUG ...)	29	18
Niveau 4 (BAC)	11	5
Niveau 5 (BEP, CAP...)	2	-

### La préparation

7 candidats ont bénéficié de la préparation via le CNFPT. 6 de ces candidats ont été admis.

La Présidente du Jury



**Josiane MALLET**